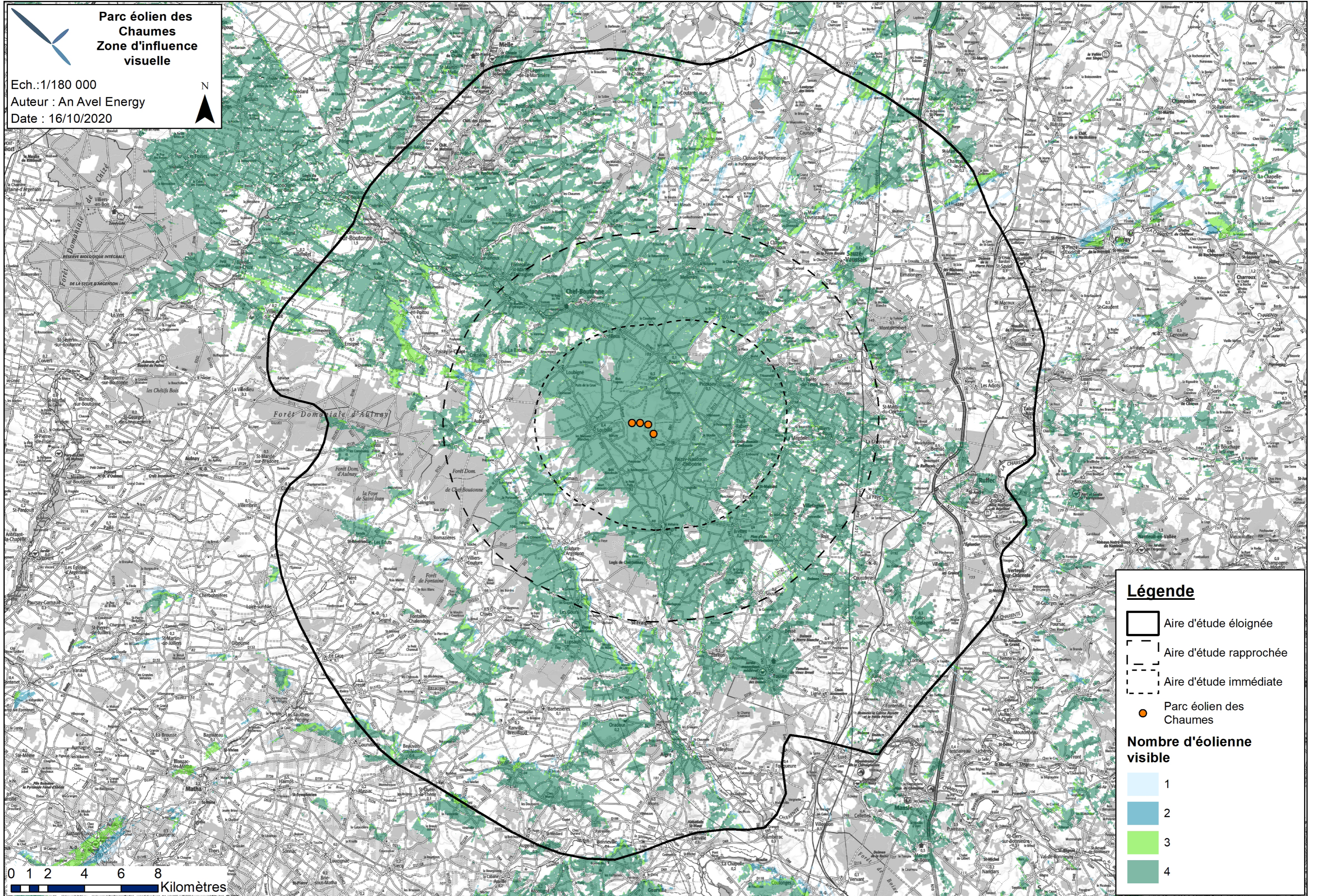


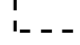

 **Parc éolien des Chaumes**
Zone d'influence visuelle

Ech.: 1/180 000
 Auteur : An Avel Energy
 Date : 16/10/2020





N



Légende

-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude immédiate
-  Parc éolien des Chaumes

Nombre d'éolienne visible

-  1
-  2
-  3
-  4



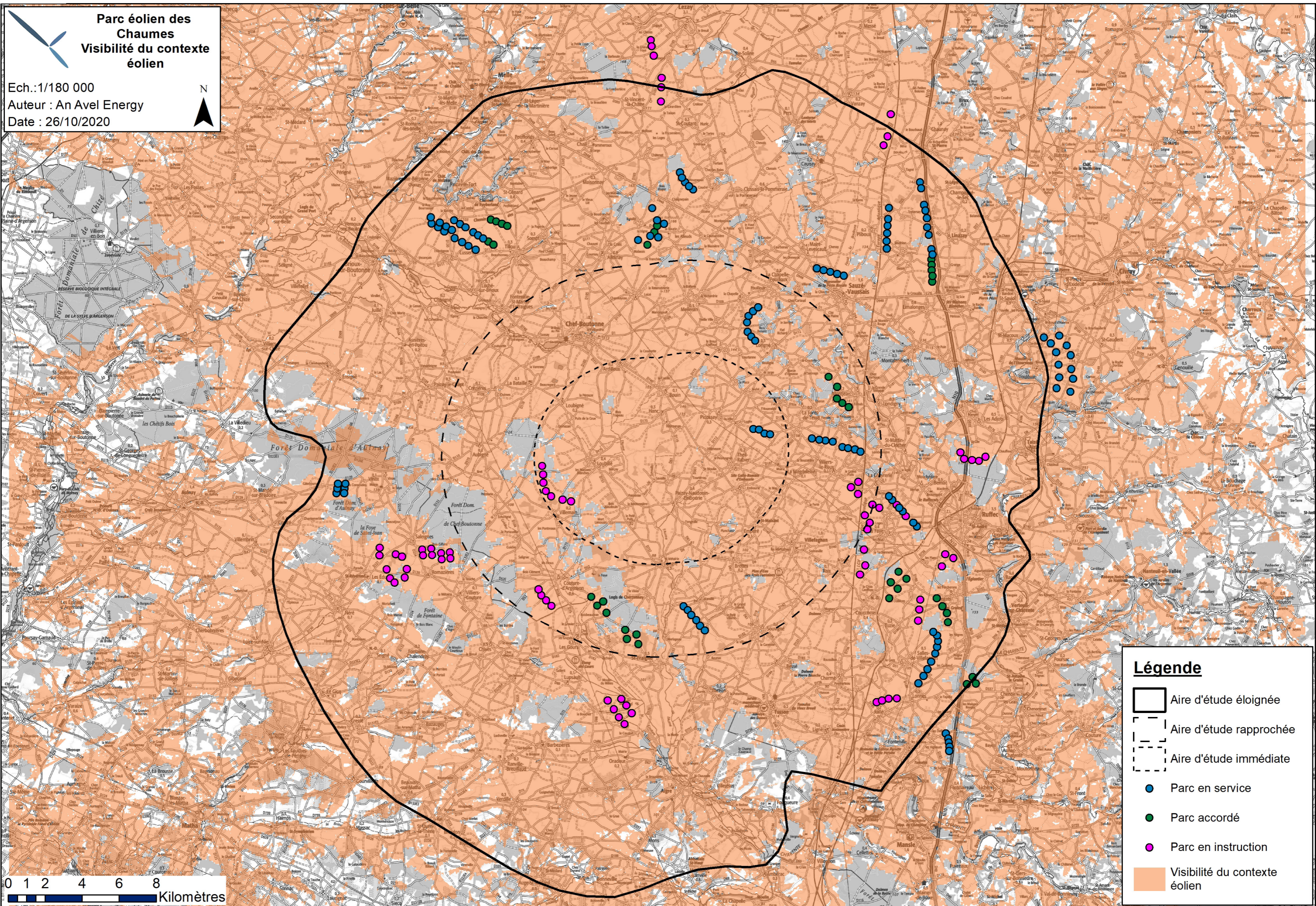
Parc éolien des Chaumes

Visibilité du contexte éolien

Ech.: 1/180 000

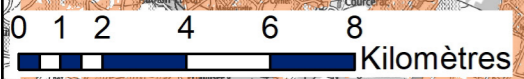
Auteur : An Avel Energy

Date : 26/10/2020



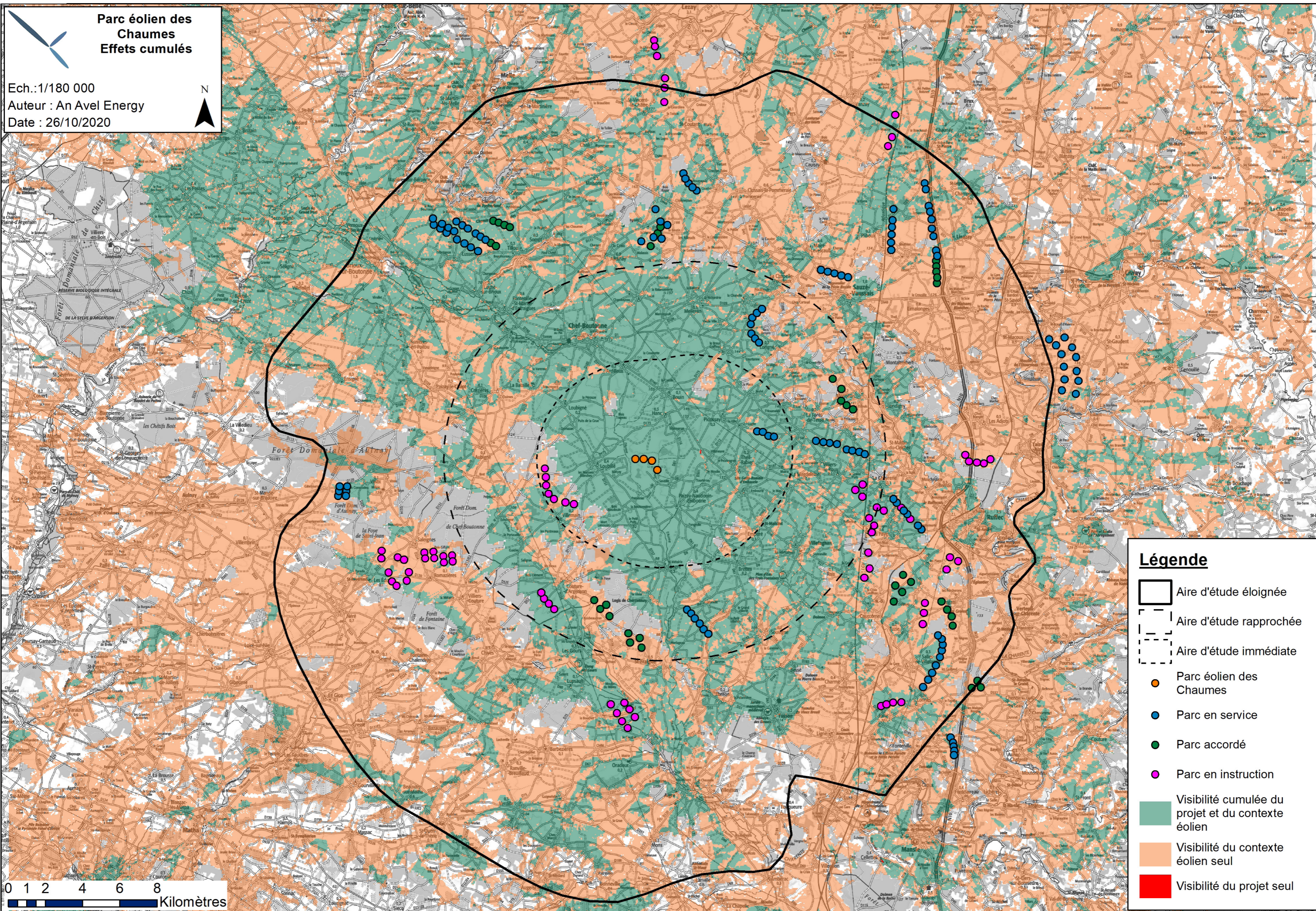
Légende

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Parc en service
- Parc accordé
- Parc en instruction
- Visibilité du contexte éolien



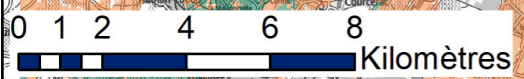
Parc éolien des Chaumes Effets cumulés

Ech.: 1/180 000
Auteur : An Avel Energy
Date : 26/10/2020



Légende

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate
- Parc éolien des Chaumes
- Parc en service
- Parc accordé
- Parc en instruction
- Visibilité cumulée du projet et du contexte éolien
- Visibilité du contexte éolien seul
- Visibilité du projet seul



XVIII. CONCLUSION

Le projet des Chaumes prévoit l'implantation de 4 éoliennes d'une hauteur maximale en bout de pale de 185,5 m. Il se localise sur la commune de Paizay-Naudouin-Embourie (16) en région Nouvelle-Aquitaine, en limite avec le département des Deux-Sèvres. Le projet prend place au niveau de parcelles agricoles principalement dédiées aux grandes cultures. Quelques linéaires boisés et quelques boisements viennent ponctuer le territoire agricole. La production annuelle attendue des 4 éoliennes du projet éolien des Chaumes est estimée à environ 50 800 MWh par an pour un parc de 24 MW (38 680 MWh pour un parc de 12 MW). Cela correspond, dans l'hypothèse haute, à la consommation électrique annuelle, chauffage inclus, d'environ 9 240 à 11 220 foyers (selon données de l'agence ORE et de la CRE). Dans l'hypothèse basse, cela correspond à la consommation électrique annuelle, chauffage inclus, d'environ 7 030 à 8 540 foyers. Par ailleurs, une production annuelle moyenne de 50,8 GWh représente l'évitement d'environ 3 368 tonnes équivalent CO₂ (2 564 tonnes équivalent CO₂ pour un parc de 12 MW).

Ce projet est le fruit d'une démarche d'élaboration initiée fin 2018 par le pétitionnaire : la société SOLVÉO Énergie. Elle a ensuite associé de nombreux acteurs du territoire que sont les élus, les propriétaires, les exploitants, les services de l'état et divers intervenants indépendants (naturalistes, acousticiens, paysagistes, environnementalistes...). Le choix de l'implantation finale s'est basé sur une analyse multicritère sur 4 variantes différentes, ce qui a permis d'identifier le projet de moindre impact. A partir des enjeux et sensibilités relevées dans l'état initial, un scénario composé de 4 éoliennes disposées en arc-de-cercle. Il s'agit d'un travail itératif ayant pris en compte les sensibilités physiques, environnementales, humains ainsi que paysagères et patrimoniales.

Milieu physique

Les principales sensibilités identifiées dans l'état initial du milieu physique ont fait ressortir au sein de l'aire d'étude immédiate la problématique hydrologique avec un risque d'altération du réseau hydrographique superficiel, dû notamment à la traversée du ruisseau de Saveille, ainsi qu'à la présence de zones humides fortement dégradées (pression agricole forte).

Compte-tenu que le ruisseau de Saveille est déjà aménagé pour permettre le passage des engins de chantier, aucune modification de ce cours d'eau ne sera nécessaire. Par ailleurs, le raccordement inter-éolien, qui intercepte ce cours d'eau n'aura pas d'impact sur celui-ci : le pétitionnaire utilisera la technique de fonçage pour ne pas avoir à ouvrir de tranchées. De plus, plusieurs mesures ont été mises en place afin de réduire au maximum tout risque de pollution accidentelle des sols ou du réseau hydrographique. Concernant les zones humides, celles détruites de façon permanente par le projet feront l'objet d'une mesure de compensation qui permettra de restaurer et d'améliorer l'ensemble des fonctionnalités de la zone humide d'un point de vue écologique, hydrologique et biogéochimique.

Milieu naturel

Le projet éolien des Chaumes s'inscrit au sein d'un territoire composé majoritairement de milieux ouverts (cultures et prairies) et par un ensemble de systèmes bocagers. Les enjeux les plus forts sur le site concernent les chiroptères ; l'avifaune nicheuse et migratrice et certaines espèces de lépidoptères rhopalocères. Des zones à enjeux ont été identifiées sur le site du fait de leur importance pour certaines espèces patrimoniales : le réseau bocager, la prairie de fauches humides, les pelouses, les boisements et certaines haies sur le site sont les habitats les plus sensibles.

Plusieurs mesures ont été prises dès la phase de conception afin d'adapter le projet au regard des enjeux environnementaux. Ainsi, l'implantation des machines et des aménagements a été optimisée afin d'éviter les zones à forte valeur patrimoniale et/ou à fort enjeu pour la faune (notamment chiroptères et avifaune). Dans un second temps, des mesures d'évitement et réduction ont également été entreprises de façon à limiter l'impact sur

les habitats et les espèces à enjeu présentes sur la zone d'étude. Des mesures de compensation seront également appliquées sur les faibles portions de zones à enjeu impactées par le projet.

Afin de s'assurer que le projet s'intègre avec les éléments remarquables du patrimoine naturel local et qu'il n'est pas en mesure de remettre en cause le bon état de conservation des populations de faune et de flore locales, un suivi environnemental concernant les habitats naturels, l'avifaune et les chiroptères sera mis en place dès la première année d'exploitation.

Milieu humain

L'état initial du milieu humain a permis de dégager des sensibilités significatives résultant de la présence d'habitations à proximité (l'arrêté du 26 août 2011 impose un respect de 500 m de recul), de servitudes résultant de la proximité de lignes électriques, du réseau routier et d'un faisceau hertzien, ainsi que de la proximité d'éléments protégés du patrimoine. Également, il existe une sensibilité acoustique, du fait de l'environnement sonore calme.

Le projet a été implanté de manière à respecter les distances réglementaires vis-à-vis des habitations. Le pétitionnaire a également pris en compte les reculs préconisés par les gestionnaires des différentes servitudes identifiées lors de l'état initial dans le choix d'implantation du site. Une étude acoustique a permis de définir un plan de bridage acoustique afin de respecter les seuils réglementaires d'émergence acoustique et donc de réduire les nuisances.

Des incidences positives, en lien avec des retombées financières pour les collectivités locales sont aussi relevées.

Paysage et patrimoine

L'état initial du paysage a mis en avant un paysage qui alterne entre des secteurs de plaine largement ouverts et sensibles et des secteurs bocagers et boisés plus refermés et moins sensibles à grande échelle, offrant des paysages très découpés ou des ouvertures visuelles modulées par les écrans végétaux et la topographie. Le territoire est orienté nord-ouest/sud-est par de grandes lignes de force paysagères, composées de la ligne de crête de la marche boisée, mais également des vallées comme la Boutonne et des grands axes de circulation comme la RD948, qui suivent cette orientation. Divers points hauts, coteaux, lignes de crêtes secondaires qui favorisent des dégagements lointains vers la ZIP depuis la haute plaine d'Angoumois et les hauteurs de Chef-Boutonne, mettant en scène l'ensemble de la marche boisée à l'horizon. Le paysage éolien est déjà dense. On note la proximité du projet avec des bourgs et des hameaux, ainsi que le château de Saveilles.

Les plus forts impacts du projet concernent :

- Certains lieux de vie comme le secteur Nord du bourg de Paizay-Naudouin-Embourie, le hameau Puits Chauvet Bas ou le hameau Puits Chauvet Haut ;
- Un élément du patrimoine, le château de Saveilles ;
- Des axes de communication (comme la RD737).

Afin de déterminer le projet de moindre impact, le pétitionnaire a fait le choix d'intégrer le transformateur dans chaque mât, d'enfouir les réseaux entre les éoliennes mais aussi de limiter le nombre de machines. Également, un retrait vis-à-vis du château de Saveilles sera respecté. Les chemins à créer s'appuieront sur des chemins existants, les postes de livraison présenteront une teinte sobre et il est proposé de réaliser des plantations aux niveaux des riverains les plus proches. Une participation à la création d'un sentier de randonnée est également proposée.

Pour conclure, le projet éolien des Chaumes permet le déploiement d'une énergie renouvelable tout en contribuant au respect de l'environnement. Il constitue un élément de développement durable au sein du territoire Val de Charente.